QUELS SONT LES TARIFS MENSUELS PROPOSÉS ?

Votre collectivité participe au financement de cette complémentaire santé. Les cotisations seront prélevées mensuellement sur votre salaire. Le montant de cette aide vient en déduction des cotisations ci-dessous.

Niveau 1 BASE	Niveau 2 RENFORCÉE	Niveau 3 OPTIMALE	Niveau 4 HAUT NIVEAU

TARIFS 2027	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Enfant (gratuité à compter du 3e)	20,08 €	27,37 €	39,92 €	51,31 €
Actif jusqu'à 30 ans inclus	31,91 €	42,20 €	48,54 €	68,41 €
Actif de 31 à 40 ans inclus	35,77 €	49,03 €	55,88 €	76,69 €
Actif de 41 à 50 ans inclus	45,52 €	59,30 €	71,84 €	97,72 €
Actif de 51 ans à 60 ans inclus	55,38 €	71,84 €	86,66 €	126,41 €
Actif +60 ans	72,92 €	91,22 €	118,07 €	166,56 €
Retraité	83,79 €	114,03 €	139,12 €	191,41 €

Contactez un conseiller MNT au 09 72 72 02 02
(prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)[1]

Prenez rendez-vous en ligne sur MNT.FR
Rubrique : « trouver une agence »

ou rendez-vous dans l'une de vos agences MNT:
359 Boulevard du Président Hoover, 59045 LILLE CEDEX
18 Rue de Bourgogne, 59140 DUNKERQUE

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ- VOUS SUR MNT.FR OU FLASHEZ CE QR CODE

(Mutuelle Nationale Territoriale, 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire et non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. Studio des Plantes Création. Crédit Photos : Livia Saavedra - Photographies retouchées. Septembre 2024

MUTUALITÉ FRANÇAISE
MEMBRE DE LA

MNT GROUPE VYV

Visuels et descriptifs non contractuels

COMPLEMENTAIRE SANTE – CDG 59

Contrat collectif Santé à adhésion facultative souscrit par le groupement des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, du Nord et de la Somme

TARIFS 2027



CDG59

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne

CDG 80

relyens

1re mutuelle des agents des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER

MNT GROUPE VYV

POURQUOI CHOISIR LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ MNT ?

Les frais de santé peuvent peser lourdement sur votre budget et parfois vous amener à faire des choix difficiles, notamment en matière de soins dentaires, d'optique ou de frais chirurgicaux. Pour y répondre votre collectivité vous propose un contrat collectif santé comprenant **4 formules** spécialement conçues et négociées collectivement pour offrir le meilleur rapport qualité-prix.

Les conventions négociées garantissent non seulement une protection étendue, mais aussi des cotisations maîtrisées dans le temps.

Depuis 60 ans la MNT s'engage pour la protection sociale, la santé et le mieux-être au travail des agents territoriaux. Elle a à cœur de vous protéger au mieux avec une complémentaire santé spécifiquement pensée pour vous. Au-delà de la prise en charge des soins elle agit au quotidien pour faciliter l'accès à la santé que ce soit par des services et assistances inclus ou des actions de prévention pour votre bien-être au travail comme à la maison.

QUI PEUT ADHÉRER ?

- Tout agent d'une collectivité qui adhère à la convention de participation proposée par le CDG
- Le personnel retraité (sans participation financière),
- Leurs ayants-droits tels que définis dans la notice du contrat,

QUELLES SONT LES GARANTIES PROPOSÉES ?

Vous pourrez choisir parmi **quatre formules** progressives celle qui correspond le mieux à vos besoins. Chacune des formules santé MNT intègre le dispositif 100 % Santé, qui garantit une prise en charge optimale sans reste à charge en optique, dentaire et audioprothèses.

VOS AVANTAGES ADHÉRENTS

- **La participation financière de votre employeur**
- Vous n'avez pas d'avance de frais grâce au tiers payant auprès d'un large panel de professionnels de santé
- Un **espace adhérent en ligne** pour gérer votre contrat, réaliser vos demandes et accéder à vos services en ligne.
- Des conseillers de proximité, disponibles en agence ou par téléphone, pour vous aiguiller à tout moment. **Vous pouvez également réaliser des bilans réguliers pour s'assurer que vous êtes correctement protégé**.

COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer au contrat collectif proposé par le groupement des CDG 02/59/80, il vous faut remplir un nouveau bulletin d'adhésion en ligne. Votre collectivité vous communiquera un lien internet pour effectuer cette démarche d'adhésion. Il suffit de s'y connecter, renseigner ses informations personnelles et signer électroniquement.

Justificatifs nécessaires :

- Votre RIB pour le remboursement de vos prestations
- Votre attestation de Sécurité sociale téléchargeable sur ameli.fr.
- L'attestation de Sécurité sociale de vos bénéficiaires inscrits au contrat
- Un justificatif de scolarité si au moins 3 enfants sont inscrits au contrat

RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE

Si vous avez souscrit à votre contrat depuis plus de 12 mois, vous avez la possibilité de le résilier à tout moment sans frais ni pénalités. La dénonciation de l'adhésion ou la résiliation prendront effet un mois après que la mutuelle en a reçu notification par vous-même ou par la personne morale souscriptrice.

Visuels et descriptifs non contractuels

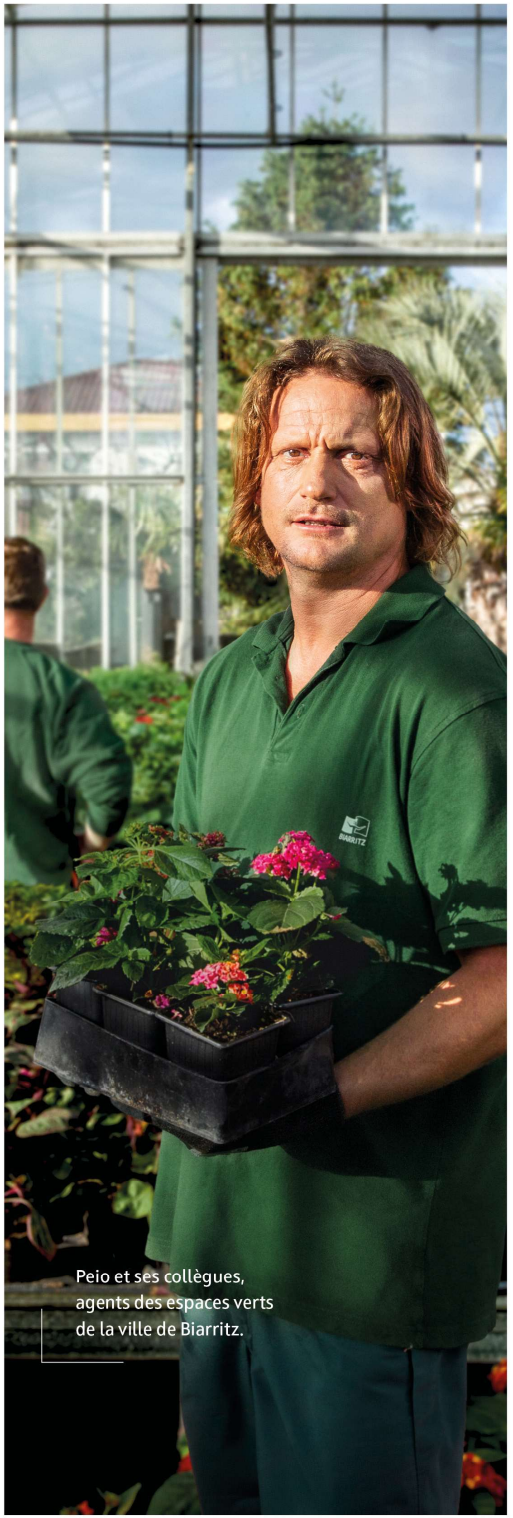

Peio et ses collègues, agents des espaces verts de la ville de Biarritz.

DES SERVICES INCLUS

Pour faciliter le quotidien de tous

- **Réseaux de soins : optique, dentaire, ostéopathe et audio**
- **Assistance, des prestations d'assistance sont proposées dans les cas suivants :**
  - **En cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et en cas d'immobilisation**
  - **En cas d'hospitalisation ou immobilisation d'un enfant de moins de 16 ans**
  - **En cas de décès**
  - **En cas de déplacement (rapatriement médical)**
- **Fonds d'action social**
- **Téléconsultations avec la plateforme e-santé MAIIA :** prise de rendez-vous avec vos praticiens ou téléconsultations 7j/7 et 24h/24.
- **Deuxième avis.fr** est un service dédié au malade et à son médecin pour permettre à tous d'accéder à un haut niveau d'expertise médicale en cas de problème de santé sérieux ou de situation médicale complexe.
- **Vivoptim** est un service de coaching et de prévention en santé personnalisé et entièrement pris en charge

Tous les détails des services figurent dans la notice d'information mise à disposition par votre employeur et disponible également auprès de nos services

LE + TERRITORIAL QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- Une mutuelle dédiée aux agents territoriaux
- Des services dédiés à votre vie professionnelle :
  - Pour vous informer sur votre statut ou sur des aspects juridiques et vous accompagner en cas de mutation
  - Pour vous donner les clés pour limiter votre anxiété (prévention de l'épuisement, soutien psy)
- Des aides exceptionnelles via l'action sociale
- Toute l'info santé et services territoriaux sur le site MNT.fr